L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

PRIX D'ABONNEMENT:
Journal quotidien, mensuel d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine d'avance, 10
Journal hebdomadaire, pour une année. Aucune souscription ne sera reçue pour moins d'un an. Aucune souscription ne sera reçue pour moins d'un an. Aucune souscription ne sera reçue pour moins d'un an. Aucune souscription ne sera reçue pour moins d'un an. Aucune souscription ne sera reçue pour moins d'un an.

ANNONCES—Une pièce par carré de chaque longueur, pour le premier insertion, et cinquante sous pour chaque insertion subséquente. Des changements considérable dans l'ordre original, doivent être payé comme une nouvelle insertion. Les ordres de DIX lignes ou moins, comptent pour l'année aux annonces. Les ordres de DIX lignes ou moins, comptent pour l'année aux annonces. Les ordres de DIX lignes ou moins, comptent pour l'année aux annonces. Les ordres de DIX lignes ou moins, comptent pour l'année aux annonces.